



Contacter le greffe des affaires familiales à paris

Par **Monica**, le **22/12/2009** à **12:20**

Bonjour,

J'aimerais contacter le greffe des affaires familiales à Paris pour vérifier qu'il y a bien eu une requête de déposer ainsi qu'une audience devant le TGI de Paris.

Etant donné que mon avocat n'a jamais eu cette requête et que je n'ai pas été convoquée, c'est à moi de vérifier ce qu'il en est !... J'imagine qu'il y en a autant que d'arrondissement !

comment faire ?

Merci pour votre aide.